

Grilles horaires de la scolarité obligatoire (année scolaire 2023-2024)
DOMAINE FORMATION GENERALE (FG)
SANTE ET BIEN-ETRE, VIVRE ENSEMBLE ET EXERCICE DE LA DEMOCRATIE, INTERDEPENDANCES¹
Degré secondaire I (cycle 3) : nombre de périodes par semaine

Années ↓	BERNE	FRIBOURG	GENÈVE		JURA
Semaines/an →	39	38	38½		39
Période de : →	45 minutes	50 minutes	45 minutes		45 minutes
9 ^e	Sections G/M/P ²	Exigences de base (EB) / Générale (G) / Prégymnasiale (PG)		R1 : niveaux d'attente de base / R2 : niveaux d'attente moyens / R3 : niveaux d'attente élevés	
	1 ^{3/4}	1 ³		1 ⁵	
10 ^e	Sections G/M/P	EB/G	PG	CT/LC ⁶	LS ⁶
	1 ^{3/4}	1 ³	0.5 ³	1.5 ⁵	1 ⁵
11 ^e	Sections G/M/P	Exigences de base (EB) / Générale (G) / Prégymnasiale (PG)		CT/LC	LS
	1 ^{3/4}	7		2 ⁵	1 ⁵

Années ↓	NEUCHÂTEL	TESSIN	VALAIS	VAUD
Semaines/an →	39	36½	38 ⁸	38
Période de : →	45 minutes	50 minutes	45 minutes	45 minutes
9 ^e	Cours communs	Cours communs		Voie générale (VG) : OCOM ⁹
	1 ³	1 ¹⁰	-	2
10 ^e	Cours communs	Cours communs		Voie générale (VG) : OCOM ⁹
	1 ³	1 ¹⁰	-	2
11 ^e		Cours communs		Voie générale (VG) : OCOM ⁹
	-	1 ¹⁰	-	2

Source : Documents cantonaux officiels et membres de la Commission pédagogique (COPED) de la CIIP.

Réalisation du tableau : Institut de recherche et de documentation pédagogique (2023).

¹ Voir également les fiches *Histoire/Citoyenneté* et *Éducation nutritionnelle/Économie Familiale*.

² BE : Générale (G) / Moderne (M) / Section préparant aux écoles de maturité (P).

³ BE, FR, GE, NE, JU, VS : Période(s) pour l'ensemble de la *Formation générale* (appelée *Éducation générale* au Jura).

⁴ BE : Plus 10 périodes ponctuelles par année et par classe.

⁵ GE : La *Formation générale* est développée pendant les périodes d'*Information et orientation scolaires et professionnelles (IOSP) et maîtrise de classe*.

⁶ GE : CT : Communication et technologie; LC : Langues vivantes et communication avec profil Allemand/Anglais (AA) ou Sciences appliquées (SA); LS : Littéraire-Scientifique avec profil Latin (L), Langues vivantes (LV) ou Sciences (S).

⁷ FR : En principe, une unité d'étude/informations est attribuée au titulaire afin de lui donner du temps hors enseignement pour la *Gestion de la classe*.

⁸ VS : Concrètement, il y a 38 semaines de 4.5 jours moins 4 jours à disposition des communes.

⁹ VD : Options et cours spécifiques obligatoires, cf. onglet « compléments cantonaux ».

¹⁰ TI : Intégrée dans l'*Heure de classe*.